FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit SPRAYCORE® MR-100 Agent d'expansion

Autres moyens d'identification

103412 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle 978-777-1100

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Dangers pour la santé Liquides inflammables

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

expositions répétées

Non classé.

Éléments d'étiquetage

Dangers environnementaux

Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Liquide combustible. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Catégorie 4

Catégorie 2

Catégorie 2B

Catégorie 1B

Catégorie 1B

Catégorie 1B

Irritation des voies respiratoires de catégorie

Catégorie 2

Catégorie 1

SDS CANADA 1/9 103412 Version n°: 06 Date de révision: 09-Novembre-2022 Date d'émission : 06-Juillet-2019

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les précautions de sécurité. Tenir loin des flammes et des surfaces chaudes. - Défense de fumer. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Intervention

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder Stockage

sous clef.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements Aucune.

supplémentaires

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	nun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS	
N-méthyl-2-pyrrolidinone		872-50-4	60 - 100
4,4'-OXYDI(BENZENESULPHONO HYDRAZIDE)		80-51-3	15 - 40
Huile minérale		64742-52-5	0.1 - 1
Huile minérale		64742-53-6	0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation

cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en

observation. Les symptômes peuvent être retardés.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Nom de la matière : SPRAYCORE® MR-100 Agent d'expansion 103412 Version n°: 06 Date de révision: 09-Novembre-2022 Date d'émission : 06-Juillet-2019 Dangers spécifiques du produit dangereux

Ce produit est combustible et son chauffage peut générer des vapeurs qui peuvent former des mélanges vapeurs/air explosifs. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

substances en cause

Risques d'incendie généraux

Liquide combustible.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

80-51-3)

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH				
Composants	Туре	Valeur	Forme	
4,4'-OXYDI(BENZENESUL PHONOHYDRAZIDE) (CAS	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.	_

Nom de la matière : SPRAYCORE® MR-100 Agent d'expansion sols canada

Composants	osition de l'ACGIH Type	Valeur	Forme
OIL, MINERAL (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
OIL, MINERAL (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code Composants	e de l'hygiène et de la sécurité Type	au travail, Annexe 1, Tablea Valeur	iu 2) Forme
OIL, MINERAL (CAS 64742-53-6)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
OIL, MINERAL (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
OIL, MINERAL (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Canada. LEMT pour la Colombie-B chimiques, Réglementation sur la s			il pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
4,4'-OXYDI(BENZENESUL PHONOHYDRAZIDE) (CAS 30-51-3)	TWA	0.1 mg/m3	Inhalable
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ment 217/2006, Loi sur la sécu Type	rité et l'hygiène du travail) Valeur	Forme
4,4'-OXYDI(BENZENESUL PHONOHYDRAZIDE) (CAS 80-51-3)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
OIL, MINERAL (CAS 64742-52-5)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
OIL, MINERAL (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Canada. LEMT pour l'Ontario. (Con Composants	trôle de l'exposition à des age Type	nts biologiques et chimique Valeur	es) Forme
4,4'-OXYDI(BENZENESUL PHONOHYDRAZIDE) (CAS 80-51-3)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction inhalable.
N-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3	
Canada. LEMT du Québec, (Ministè	ere du Travail. Règlement sur la	a santé et la sécurité du trav	ail)
Composants	Туре	Valeur	Forme
OIL, MINERAL (CAS 64742-53-6)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
OIL, MINERAL (CAS 64742-52-5)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
OIL, MINERAL (CAS 64742-53-6)	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Canada. LEMT pour la Saskatchew	an (Règlements sur la sécurité Type	et la santé au travail, 1996, Valeur	Tableau 21) Forme
Composants			
Composants 4,4'-OXYDI(BENZENESUL PHONOHYDRAZIDE) (CAS 80-51-3)	15 minutes	0.3 mg/m3	Fraction inhalable.

Nom de la matière : SPRAYCORE® MR-100 Agent d'expansion

SDS CANADA

103412 Version n°: 06 Date de révision: 09-Novembre-2022 Date d'émission : 06-Juillet-2019

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21) **Forme** Valeur Composants Type OIL, MINERAL (CAS 15 minutes 10 mg/m3 64742-52-5) OIL. MINERAL (CAS 15 minutes 10 mg/m3 64742-53-6) OIL, MINERAL (CAS 8 heures 5 mg/m3 64742-52-5) OIL, MINERAL (CAS 8 heures 5 mg/m3 64742-53-6)

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage	
N-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-m éthyl-2-pyrrolid one	Urine	*	

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques II est recommandé d'utiliser un

tablier imperméable.

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail

et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Visqueux. Liquide.

État physique Liquide.

Forme Visqueux. Liquide.

Couleur Jaune.

Odeur Aromatique

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-25 °C (-13 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition 202 °C (395.6 °F) estimation

Point d'éclair 91.0 °C (195.8 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Nom de la matière : SPRAYCORE® MR-100 Agent d'expansion

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

< 9 mm Hg @ 20 C Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température

346.11 °C (655 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.15 g/cm3 estimation

Propriétés explosives Non explosif.

Classe d'inflammabilité Combustible IIIA estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 1.15 estimation

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de Réactivité

transport.

La substance est stable dans des conditions normales. Stabilité chimique

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les Conditions à éviter

températures supérieures à la température de décomposition. Éviter les températures supérieures

au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Agents comburants forts. Peroxydes. Phénols. Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Peut provoquer une irritation du

système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée. Contact avec les yeux Provoque une irritation des yeux.

Faible danger présumé en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et

des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë Inconnu(e).

Nom de la matière : SPRAYCORE® MR-100 Agent d'expansion

SDS CANADA

Composants Espèces Résultats d'épreuves

N-méthyl-2-pyrrolidinone (CAS 872-50-4)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin 8000 mg/kg

Orale

DL50 Rat 3914 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Carcinogènes selon l'ACGIH

Huile minérale (CAS 64742-52-5)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Huile minérale (CAS 64742-53-6)

A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Huile minérale (CAS 64742-52-5)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme.

Huile minérale (CAS 64742-53-6)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Probablement cancérogène pour l'homme.

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Huile minérale (CAS 64742-52-5)

Carcinogène connu chez l'homme.

Huile minérale (CAS 64742-53-6)

Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la

suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Données écologiques

ÉcotoxicitéLe produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

N-méthyl-2-pyrrolidinone -0.54

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

103412 Version n°: 06 Date de révision: 09-Novembre-2022 Date d'émission : 06-Juillet-2019

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui

103412 Version n°: 06 Date de révision: 09-Novembre-2022 Date d'émission : 06-Juillet-2019

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) Europe Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Non Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Non (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Oui (PICCS) Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication 06-Juillet-2019 Date de la révision 09-Novembre-2022

Version n°

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Informations relatives à la révision

Renseignements sur le transport : Appellation réglementaire correcte/groupe d'emballage

SDS CANADA

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.